

Roby et Fanny

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **34 (2004)**

Heft 9

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lausanne: des rencontres pour mieux connaître ses droits

■ J'ai une affaire difficile à régler. J'hésite à m'adresser à un avocat, à un agent d'affaires ou directement au juge... *Simone F., Renens*

Le monde de la justice est compliqué. Afin de faire valoir ses droits, il n'est pas toujours suffisant de connaître les dispositions légales et la jurisprudence qui se rapportent à sa question ou à son problème. En effet, les contraintes de forme dans les démarches juridiques ainsi que les règles de procédure revêtent parfois une importance décisive. Souvent, les droits mentionnés dans la loi ne sont reconnus par jugement que lorsque des précautions ont été prises au préalable: rassembler les éléments de preuve à produire, agir à temps et auprès de la bonne instance, connaître les règles léga-

les générales et leurs subtilités d'application, etc.

Un moyen d'information avantageux et convivial a été récemment mis en œuvre sous la forme de cycles de rencontres, les Jeudis Juridiques. Chaque rencontre est consacrée à un thème particulier du droit. Elles sont préparées et animées par Sylviane Wehrli, formatrice indépendante, ancienne greffière, avocate et juge de paix, qui collabore également à *Généralisations*.

Orientations pertinentes

Les Jeudis Juridiques ont pour but de permettre à chacun de trouver la solution adéquate dans une situation juridique concrète. Les sujets traités lors de ces rencontres relèvent de la vie quotidienne. Les participants ont la possibilité de poser des questions personnelles. Ils sont ainsi informés sur les éléments de droit qui se rapportent à la situa-

tion présentée et bénéficient d'orientations pertinentes en matière de soutien juridique et de procédure.

Chaque réunion a lieu un jeudi, de 19 h à 22 h, au Restaurant de la Navigation à Lausanne-Ouchy. Le déroulement de la soirée comprend une heure de présentation du thème proposé, une pause-collation, puis environ une heure et demie de discussion entre l'intervenante et le public afin de répondre aux questions concernant le sujet traité. Le prix d'une soirée des Jeudis Juridiques est de Fr. 39.- par personne ou de Fr. 69.- par couple (marié ou non). Des formules d'abonnements sont disponibles. Chaque participant reçoit une documentation sur le thème du jour.

»» Informations complémentaires: tél. 021 866 18 03 ou sur le site www.jeudisjuridiques.ch

Dates et thèmes

Six thèmes sont prévus pour ces Jeudis Juridiques de l'automne 2004. Les rencontres ont lieu au Restaurant de la Navigation à Lausanne-Ouchy, de 19 h à 22 h. Une soirée d'introduction est proposée le 9 septembre à 20 h (entrée gratuite).

- **23 septembre:** Quelle aide juridique en cas de conflit avec un voisin?
- **7 octobre:** En cas de conflit, à qui s'adresser? Avocat, agent d'affaires, juge civil, juge pénal, médiateur, arbitre, expert?
- **21 octobre:** Comment avantager mon conjoint ou mon concubin dans ma succession?
- **4 novembre:** Au décès de mon conjoint, comment se répartiront les biens du couple?
- **18 novembre:** Quand et comment se fait le partage d'une succession?
- **9 décembre:** Comment sont calculés les frais de justice et d'avocat en cas de procès?

Info Seniors

Tél. 021 641 70 70
de 8 h 30 à 12 heures

Egalement *Généralisations*,
case postale 2633,
1002 Lausanne.

Roby et Fanny

Par Pécub

